**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Matériel électoral incomplet pour l'élection au Conseil national: les mesures correctrices sont prises

**Le bureau électoral cantonal a identifié le problème d'ordre technique concernant l'envoi de matériel électoral incomplet à certains électeurs. Il a pris les mesures adéquates afin de remédier rapidement à cette situation.**

Vérification faite, le problème des listes manquantes dans le matériel électoral envoyé à certains électeurs a pu être identifié auprès de l'imprimeur chargé de la production du matériel électoral pour les élections fédérales. Ce problème, de nature technique, a eu pour conséquence qu'un tout petit nombre de citoyens ont reçu dans leur enveloppe électorale des listes incomplètes. Les brochures défectueuses, moins d'une centaine sur les 420'000 exemplaires produits, contenaient des listes à double et des listes manquantes. Ces brochures contenaient toutes la même erreur et ne contenaient pas les listes de candidats des partis suivants : n° 4 Parti évangélique Vaud, n° 5 Parti libéral vaudois, n° 6 Parti de l'Union démocratique du centre, n° 7 Avenir et sécurité, n° 8 Action nationale démocratique suisse, n° 9 Parti radical-démocratique, n° 10 Le droit de savoir et n° 11 Parti démocrate chrétien.

A ce jour, seules trois communes ont signalé ce problème; il s'agit d'Orbe avec 20 cas, Leysin avec 18 cas et Veytaux avec 1 cas. Dans ces communes, les personnes concernées ont immédiatement reçu une nouvelle brochure, cette fois complète, prise dans la réserve de matériel prévu à cet effet. Les communes concernées ont diffusé une information pour prévenir les électeurs ; si d'autres citoyens devaient remarquer une erreur dans leur matériel électoral, ils sont invités à prendre contact avec le greffe municipal de leur commune de domicile qui mettra à leur disposition une nouvelle brochure.

Le bureau électoral cantonal rappelle que la brochure figurant dans le matériel électoral contient les éléments suivants : le sommaire des bulletins électoraux officiels et la phrase suivante : " En cas de détérioration ou de perte du matériel électoral, vous pouvez vous adresser au greffe municipal de votre commune pour obtenir du matériel

de remplacement " ; les brochures incomplètes contenaient ces informations.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 octobre 2003

DIRE, Nicolas Gyger, délégué départemental à la communication, tél. 076 376.28.99 DIRE, M. Bernard Muhl, Service de Justice, de l'intérieur et des cultes, tél. 021 316 40 86